

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trois août,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n° DEC069EEB290422 prise en date du 29 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic et des études de maîtrise d'œuvre pour la création de la maison du tremplin à un groupement composé des cabinets DURAND ARCHITECTES, PICARD JORE et ECOBAT.

Considérant que le programme de l'opération de création de la maison du tremplin ayant été modifié à la demande de la commune avec la création d'un vaste espace multi-activités en extension du bâti à réhabiliter, il convient donc d'intégrer à l'équipe de maîtrise d'œuvre un bureau d'études structure, le cabinet IDES (22 Impasse Jeanne Dieulafoy, 85000 La Roche-sur-Yon).

En outre, au vu de la modification substantielle du programme, le présent avenant a aussi pour objectif de modifier le taux de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour intégrer le cabinet IDES et l'adapter au nouveau programme.

Monsieur le Maire décide de valider l'avenant n° 1 du marché intégrant au groupement le cabinet IDES (85000 LA ROCHE-SUR-YON) et fixant le taux de rémunération du groupement à 11,43 % avec une rémunération prévisionnelle fixé à 58 143,48 € HT. Comme prévu au marché initial, cette rémunération deviendra définitive après validation de l'Avant-Projet Définitif par le Conseil Municipal.

Fait à Essarts en Bocage, le 3 août 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy
Riffaud
Date de signature : 04/08/2023
Qualité : Maire des Essarts en
Bocage

Freddy RIFFAUD

Certifié exécutoire par le Maire
le 04/08/2023
Publié le 29/08/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 04/08/2023